



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 50186

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question de l'accessibilité des handicapés en particulier aux services publics. En effet, depuis 1975 et la loi concernant l'accessibilité des personnes handicapées, il est à constater que, si un certain nombre d'administrations a fait les efforts de s'adapter afin de permettre l'accessibilité à toutes et tous, il n'en est pas de même pour les lieux pouvant accueillir du public. Partant du principe que ne pas permettre l'accessibilité des personnes handicapées participe à faire une discrimination entre les citoyens, est-il en projet, dans les prochains mois, une amélioration de la condition des personnes handicapées ? En outre, afin de pouvoir garantir leur mobilité, ces personnes à titre privé doivent effectuer des aménagements dans leur propriété. Cela impose souvent un surcoût financier sensible. Aussi il lui demande s'il est envisageable que ces personnes puissent bénéficier d'avantages fiscaux liés à ces transformations de leur domicile.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50186

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 2000, page 4904